

Communiqué de presse

CPDI-Pakistan exige de la transparence dans les travaux des comités parlementaires

Islamabad, le 7 janvier 2006 — Le Centre des initiatives de paix et de développement du Pakistan (CPDI-Pakistan) a demandé à tous les présidents et membres des comités parlementaires de mettre en œuvre toute une série de procédures transparentes pour l'examen des projets de loi et la surveillance des ministères. Les comités parlementaires doivent s'assurer que toute l'information concernant leurs réunions, délibérations, initiatives et recommandations est facilement accessible à tous les citoyens du Pakistan. Il faut souligner qu'à quelques exceptions près, comme le Comité sénatorial des droits de la personne, la plupart des comités tiennent leurs réunions à huis clos et considèrent les comptes rendus des réunions comme étant confidentiels, ce qui est inexcusable, anti-démocratique et inacceptable.

La transparence dans les comités améliorerait grandement la crédibilité et l'efficacité des institutions parlementaires, en plus de contribuer positivement aux efforts pour une bonne gouvernance et un développement démocratique. En faisant eux-mêmes preuve de transparence, les comités parlementaires donneraient l'exemple et, ainsi, obtiendraient la crédibilité nécessaire pour exiger une meilleure transparence de la part des ministères. À l'heure actuelle, la plupart des ministères fonctionnent dans le secret et sont rongés par l'inefficacité et la corruption, problème largement reconnu d'ailleurs. Mentionnons que la mise en œuvre convenable du droit du citoyen à l'information est reconnue universellement comme un outil efficace contre la corruption.

Plus précisément, on demande aux comités parlementaires de (1) annoncer leur programme et leur calendrier de réunions à l'avance; (2) faire la promotion des projets de loi sous examen, afin de recueillir les commentaires des intervenants; (3) donner accès à leurs réunions aux journalistes et au grand public; (4) organiser des audiences publiques sur les dossiers chauds et les problèmes concernant certains ministres ou ministères; et (5) diffuser sur un site Web toute l'information sur le programme, le calendrier des réunions et les recommandations. Aucune discussion, délibération ou information ne devrait être exclusive ou confidentielle, à moins d'avoir une bonne raison de le faire dans des circonstances exceptionnelles. Cette raison, toutefois, doit être consignée par écrit et diffusée sur le site Web de l'Assemblée nationale ou du Sénat.

CPDI-Pakistan exige également que les secrétariats de l'Assemblée nationale et du Sénat reconnaissent l'importance du droit du citoyen à l'information et s'assurent que tous les comptes rendus parlementaires sont accessibles facilement et rapidement. Les débats parlementaires doivent être diffusés dès que possible. Il faut aussi faire en sorte que la majorité de l'information parlementaire et des comptes rendus sont accessibles sur les sites Web, qui existent actuellement mais présentent très peu d'information utile. Les secrétariats parlementaires sont bien le dernier endroit et institutions où l'on devrait travailler dans le secret.

Merci de votre intérêt.

Coordonnateur de programme
Programme de développement et de surveillance législative

Centre des initiatives de paix et de développement du Pakistan
(CPDI-Pakistan), Islamabad - Pakistan

www.cpdipakistan.org